

Assemblée communale du 16 décembre 2013

Conseil communal au complet + secrétaire : 6
Nombre de citoyennes et citoyens : 23 total 29

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à M. Emilien Gremaud qui a atteint sa majorité civique cette année.

Excusés : Mesdames Karin Oguey, Françoise Flückiger. MM. Gilbert Escher, Fernand Crausaz, Vincent Margot.

Scrutateurs : Mme Yvette Vaucher, M. Steeve Rigolet

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2013.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2014, fonctionnement

M. le Syndic présente le budget de fonctionnement.
Ce dernier n'amène pas de remarques de la part des citoyens.

3. a) Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que la commission financière s'est réunie en date du 12 décembre 2013.
Elle a vérifié l'établissement des budgets 2014 et malgré un déficit de CHF 34'480.00, elle recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget 2014 qui est soumis.

b) Approbation du budget de fonctionnement

Au vote, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

4. Budget 2014, investissements

M. le Syndic présente le budget des investissements.
Le conseil communal soumet un seul investissement, le changement de l'ensemble des fenêtres du bâtiment scolaire. Coût CHF 40'000.00
La commune de Rue a avalisé cette dépense, sa participation est de CHF 20'000.00.
M. Claude Gremaud informe qu'il y a des infiltrations d'eau aux fenêtres des appartements. C'est pour cette raison qu'il est important de changer toutes les fenêtres du bâtiment.
M. Francis Grivel demande le mode de fenêtre choisi.

M. Claude Gremaud répond en PVC. Les fenêtres en bois métal sont plus chères.

M. Jean-Claude Maegerli demande si les fenêtres auront double ou triple verres.

M. Claude Gremaud répond certainement double verres, le triple verres n'est pas conseillé pour les anciens bâtiments. La question reste ouverte.

5. a) Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que leur contrôle s'est également porté sur les investissements 2014. L'investissement de CHF 40'000.00 concernant la rénovation des fenêtres est partagé à part égale avec la commune de Rue. Le montant à notre charge est donc de CHF 20'000.00 et sera financé au moyen d'un emprunt et amorti à raison de 600.00 par année. Vu que les intérêts de 1.5 % soit environ 300.00 par année sont prévus dans le budget de fonctionnement 2014 et que la capacité d'emprunt maximum de la commune n'est pas atteint, nous n'avons aucune objection à cet investissement.

b) approbation du budget des investissements

Au vote, le budget des investissements CHF 40'000.00 est accepté à l'unanimité.

6. Votation sur l'adhésion à la nouvelle corporation forestière Glâne – Farzin en gestion commune

M. Eric Monney explique que le conseil communal se devait de réfléchir sur l'avenir pour l'exploitation de nos forêts. Notre forestier M. Fernand Crausaz a atteint l'âge de la retraite. Une délégation du conseil communal lui a présenté le projet pour cette nouvelle corporation forestière.

M. Fernand Crausaz a déclaré qu'il fallait profiter de l'occasion pour y adhérer.

M. Eric Monney présente le projet.

A ce jour, il y a trois corporations pour le district de la Glâne :

Frazin-Gâne Nord
La Neirigue
Glâne Sud

Les communes en gestion par propriétaires ont de plus en plus de difficultés à recruter des temporaires pour leur équipe forestière.

Les exigences de sécurité sont de plus en plus importantes.

La gestion actuelle est peu rationnelle.

Plusieurs communes ont demandé de passer en gestion commune.

Sur 12 communes :

11 sont favorables à une gestion commune,

1 commune ne s'est pas prononcée.

Sur les 11 communes, toutes sont favorables à créer une seule corporation en gestion commune pour la Glâne.

Les communes vont bénéficier de l'expérience de la corporation qui est déjà en gestion commune, soit la corporation «Farzin – Glâne Nord».

La taxe d'entrée est des plus intéressantes :
(Fr. 170.00 à l'hectare pour une fortune de l'association de Fr. 1'273'000.00 pour 1244 hectares).

Possibilité de payer la taxe d'entrée sur plusieurs années.

Grandeur idéale pour une corporation.

Reprise du personnel communal.

La nouvelle corporation garantit la formation d'apprentis.

Restitution du capital des corporations Glâne-Sud et de la Neirigue aux communes concernées.

Chaque commune à l'obligation de faire partie d'une corporation forestière de par la loi.

Comme les corporations de la Neirigue et Glâne-Sud n'auront plus une surface suffisante, la commune qui refuserait une adhésion en gestion commune devrait adhérer en gestion par propriétaires (comme jusqu'à ce jour) à la nouvelle corporation.

Elle devrait organiser seule la gestion de ses forêts (personnel, coupe, entretien, etc.).

Elle serait soumise à une taxe de l'ordre de Fr. 120.00 à Fr. 130.00 à l'hectare pour les services fournis par la corporation.

Ses droits à la corporation seraient limités.

Les conditions d'adhésion en gestion commune pourraient changer à l'avenir.

Le conseil communal vous propose d'accepter l'adhésion à la nouvelle corporation « Glâne-Farzin au 1^{er} janvier 2014 en gestion commune ».

M. Roland Crausaz demande des renseignements sur la vente de bois. La commune aura-t-elle encore son autonomie ?

M. Eric Monney répond que la vente de bois sera gérée par la corporation. La commune reste propriétaire du fonds. Il faudra faire preuve de bon sens. En cas de problème, la commune aura encore son mot à dire, par exemple signaler des cas de bostryche ou autres.

M. le Syndic avise que le conseil communal a rencontré les forestiers lors d'une séance avec toutes les communes de la Glâne.

Ces forestiers ont laissé une excellente impression, ils sont compétents et très professionnels.

M. Francis Grivel demande combien d'équipes comprendra la nouvelle corporation.

M. Eric Monney répond que 26 personnes travailleront pour la corporation, elles ne travaillent pas toutes à plein temps.

Les locaux se situent à Comblonney près des montagnes de Lussy.

Au vote, l'adhésion à la nouvelle corporation « Glâne-Farzin au 1^{er} janvier 2014 en gestion commune » est acceptée à l'unanimité.

7. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne (ABMG)

M. le Syndic présente cette nouvelle association (AMBG).

L'idée est de créer une association qui peut assumer pour les communes plusieurs tâches les concernant.

Actuellement, le service des curatelles est géré sans qu'il y ait une base légale; ce qui doit être corrigé.

L'ORCOC est géré en entente intercommunale; ce qui ne correspond pas aux besoins.

A l'avenir, d'autres buts pourraient être confiés à l'association comme :

La petite enfance

La protection civile du district

Etc.

Il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à 2013, puisqu'il s'agit de reprendre, sous la responsabilité de l'association, des tâches assumées différemment ou sans base légale.

ORCOC	Coûts annuels Fr.	15'000.00
Curatelles	Coûts annuels Fr.	423'500.00
Frais administratifs	Coûts annuels Fr.	5'000.00
Mandat fiduciaire	Coûts annuels Fr.	3'000.00

Lors de l'assemblée constitutive, les communes ont accepté, à l'unanimité, la constitution de cette nouvelle association.

La deuxième étape est que l'ensemble des communes adopte les statuts.

Suite de la procédure :

Approbation par le Conseil d'Etat

En cas de refus d'une ou plusieurs communes, les variantes sont les suivantes :

Renoncer à l'Association

Nouveau vote dans les communes qui ont refusé

Demander une décision du Conseil d'Etat

Création d'ententes intercommunales pour chaque but

Le conseil communal, à l'unanimité, vous propose d'accepter la constitution de l'Association à Buts Multiples de la Glâne et les statuts (ABMG).

Au vote, la constitution de l'Association à Buts Multiples de la Glâne et les statuts (ABMG) est acceptée à l'unanimité.

8. Désignation de l'organe de contrôle fiduciaire

M. le Syndic rappelle que la fiduciaire Ruffieux de Bulle a procédé à la révision des comptes de la commune pendant 6 ans. Elle est arrivée au terme de son mandat. La loi sur les communes fixe le délai maximum de 6 ans pour les réviseurs des comptes.

Nous avons demandé 3 offres aux fiduciaires suivantes : Butty à Ursy, Marc Gobet à Romont et une fiduciaire à Villaraboud, cette dernière s'est désistée.

Il appartient à la commission financière de proposer une fiduciaire à l'assemblée communale.

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que la commission financière a analysé deux offres concernant le mandat de révision des comptes de la commune pour les 3 prochaines années. Il s'agit de la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy pour un montant de CHF 3'400.00 hors TVA et de la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont pour un montant de CHF 3'430.00 TVA comprise. Ces deux fiduciaires sont semblables au niveau de leur qualification et la différence de coût n'est pas conséquente. Par contre, l'une des offres présente une estimation du prix alors que la seconde nous présente un prix fixe. Nous avons donc décidé de porter notre choix sur le montant fixe.

Nous vous proposons donc de confier ce mandat à la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont pour un montant de CHF 3'430.00 TVA comprise.

Au vote, la fiduciaire Marc Gobet est acceptée par 28 oui et une abstention.

9. Modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels, approbation.

M. Eric Monney informe que suite à une jurisprudence du tribunal fédéral, les taxes non pompiers doivent être égales pour les femmes et les hommes. De ce fait, nous devons revoir notre règlement de défense incendie.

Par ailleurs, ce règlement a été établi par une commission comprenant des délégués de chaque commune du CSPI afin d'avoir un règlement uniforme pour toutes les communes.

M. Eric Monney présente tous les articles modifiés par rapport à l'ancien règlement. Une des modifications concerne l'âge limite des pompiers. Il est porté à 42 ans,

En outre, la commission du feu est réintroduite, elle est composée de M. Thierry Flückiger président, M. Eric Monney secrétaire et M. Patrick Moduli officier au CSPI.

Chaque année, la commission du feu visitera quelques habitations de la commune.

Au vote, la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est acceptée à l'unanimité.

10. Reprise de la route art. 8439 reliant les villas No 60 et 62 (Curty- Jung)

M. le Syndic demande à Mme Nicole Jung, M. Bertrand Jung et M. Benoît Curty de se récuser.

M. Eric Monney présente le plan de la route. Le premier tronçon appartient à la commune. Le conseil propose la reprise du solde de la route soit, 131 m².

Le conseil communal a négocié avec les propriétaires, la commune reprend la route, l'entretien et la déneige. En contre partie, les propriétaires ont payé l'entier de la construction de la route, le tronçon communal plus leurs tronçons.

M. Francis Grivel rappelle que ce chemin est déjà public.

M. Eric Monney répond que la commune de Rue a cédé la route aux familles Curty et Jung. Par ailleurs, la servitude reste.

Au vote, la reprise de la route art. 8439 reliant les villas No 60 et 62 (Curty- Jung) est acceptée à l'unanimité.

11. Divers

Mme Frédérique Humair Flühmann adresse quelques mots aux jeunes qui ont atteint la majorité en 2013 :

Cette année, Chapelle compte trois nouveaux citoyens, il s'agit de Gaëlle Gillet, Emilien Gremaud et Guillaume Tâche. Mme Frédérique Humair Flühmann leur souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communale. Elle espère qu'ils trouveront intéressant d'exercer leurs nouveaux droits de citoyens et qu'ils souhaiteront, selon la manière qui leur convient, de participer à la vie de la communauté dans laquelle ils vivent.

Le conseil communal aura l'occasion, courant janvier, de leur remettre un petit présent en souvenir de leur entrée dans la majorité.

Mme Frédérique Humair Flühmann leur souhaite du succès et du plaisir dans ce qu'ils entreprendront ainsi que le courage de persévérer si le succès n'arrive pas aussi vite que souhaité.

Elle leur transmet les meilleurs vœux pour l'année 2014.

M. Francis Grivel demande par quelle essence sera remplacée la coupe de bois au Flon.

M. Eric Monney répond que ce sera la tâche de la nouvelle corporation forestière. Il existe un plan de gestion.

Ce sera certainement une plantation mixte : épicéa et feuillu. Ce dernier est plus résistant.

Mme Joëlle Margot demande des explications concernant le bus TPF pour le CO en cas de neige. Doit-il monter ou pas à Chapelle ?

M. Claude Gremaud répond qu'il a eu un contact téléphonique à ce sujet avec M. Meuwly responsable aux TPF. Ce dernier a déclaré que les bus doivent passer par Chapelle par n'importe quelle météo. Les chauffeurs n'ont pas la compétence pour prendre des décisions à ce sujet.

M. Thierry Flückiger présente le site internet modifié. Il appelle les citoyens à lui transmettre des photos, des dates de manifestation, etc.

Monsieur le Syndic adresse ses remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour le bien de notre communauté, en particulier à notre secrétaire Jacques Menoud, notre boursier Gaby Dorthe, notre piqueur Eric Monney, notre fontainier Roland Crausaz, notre forestier Fernand Crausaz soutenu par Raphaël Crausaz, Jean-François Telley pour l'entretien du cimetière et des alentours de l'école et Christian Crausaz pour l'élaboration du journal d'informations local. Merci enfin à ses collègues conseillers qui l'ont, une fois de plus, supporté durant cette année 2013.

M. Claude Gremaud remercie M. le Syndic pour son dévouement envers la commune, nous avons de nouveau passé une année agréable en sa compagnie.

L'assemblée est levée à 21'30 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Roland Cettou

Jacques Menoud